REUNION PUBLIQUE DU 12 DECEMBRE 2013

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes ABAD-PERICK et FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Directrice générale provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h25.

- M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 12 décembre 2013 ouverte.
 - M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?
 - M. RASSAA. Non, nous sommes au complet.
 - M. LE PRESIDENT. M. HODY ?
 - M. HODY.- Complet.
 - M. LE PRESIDENT. Monsieur GEORGES ?
 - M. GEORGES. Complet.
 - M. LE PRESIDENT. Monsieur CULOT ?
 - M. CULOT. M. Stein.
 - M. LE PRESIDENT. Monsieur DRION ?
 - M. DRION. Complet.
 - M. LE PRESIDENT. Je vous remercie.

I.- Ordre du jour

II.- Ordre du jour complémentaire

III. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT. - Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2013.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2013

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2013).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

IV. - Communication de Monsieur le Président.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, une enveloppe contenant la brochure relative aux formations continues de 2014 de l'Ecole provinciale d'Administration.

Il est remis dans les locaux respectifs des groupes politiques des sachets nominatifs contenant les fournitures feuilles à en-tête, enveloppes et cartons avec compliments ; les cartons de vœux, intercalaires et enveloppes ; les timbres des fournitures et des cartons de vœux.

Par ailleurs, comme les années précédentes et à l'initiative du Collège provincial, un ballotin de pralines, confectionnés par l'IPES de Waremme, sera également remis à chaque membre de notre Assemblée. Les ballotins seront distribués après la séance auprès de M. Patrick Roufosse.

Pour clôturer nos travaux, le verre de l'amitié vous sera servi dans la Salle des Pas Perdus.

V.- Questions d'actualité et écrites.

Document 13-14/A06 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial concernant l'intervention de la Province de Liège dans le projet d'aide aux héroïnomanes sévèrement dépendants et résistants aux traitements existants.

Document 13-14/A07 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial concernant la situation de l'Ecole Polytechnique de HUY.

- M. LE PRESIDENT.- Deux points figurent à l'ordre du jour des questions d'actualité. Vous trouverez cet ordre du jour sur vos bancs. Les questions A06 et A07 étant du ressort de M. le Député provincial-Président André GILLES, elles ont été regroupées.
- Je donne la parole à M. Dominique DRION, Conseiller provincial, pour la lecture de la première question.
- M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Chers Collègues.
- Je ne vais évidemment par relire la question. Je veux simplement apporter une précision non négligeable, c'est un dossier très important.

Axe de prévention, axe curatif, axe de soins et donc ici la démarche est simplement au point de départ d'une nouvelle réflexion menée par universités, médecins, Sénat, Parlement dans quelles mesures est-ce qu'à terme nous pouvons peut-être nous inscrire dans le processus.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne à présent la parole à Mme la Députée provinciale Katty FIRQUET pour la réponse du Collège provincial.

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale. - Merci M. le Président.

M. le Conseiller, l'actualité incitait en effet à une question sur le projet TADAM à la lueur d'une part de l'étude que vous avez mentionnée et d'autre part des deux projets de loi déposés par le Sénateur-Bourgmestre Willy DEMEYER. Je n'ai qu'un seul regret, qu'elle vienne sous l'angle de la supracommunalité. A cet égard, vous comprendrez aisément qu'elle est plus que prématurée. En effet avant d'aborder la question des moyens, il faudrait connaitre les besoins et pour déterminer les besoins, il faudrait que le projet soit défini dans sa nouvelle version et

réalisable d'un point de vue légal.

A ce jour, la Ville de Liège dont on sait très justement le Bourgmestre très attentif à ce sujet, a retiré, on le sait, le crédit initial pour le projet TADAM et n'a pas émis la moindre hypothèse pour l'évidente raison qu'il appartient d'abord au fédéral et bientôt au pouvoir régional de se positionner sur la double question de la légalité et du financement.

J'aimerais toutefois profiter de l'occasion pour évoquer sur le fond cette thématique des toxicomanes qui me tient particulièrement à cœur et je suis sûre que d'autres au sein de cette assemblée partagent cette même préoccupation.

La presse s'est donc fait l'écho la semaine dernière des résultats de l'étude universitaire, lesquels démontrent sans surprise que l'expérience est positive à l'image de celle menée dans d'autres pays non sans nuances toutefois essentiellement relative à la taille de l'échantillonnage retenu à Liège.

Brièvement, afin de resituer le contexte, je reprendrais quelques éléments d'une réponse apportée ici même, il y a un peu moins d'un an à Matthieu Content qui m'interrogeait pertinemment sur les conditions d'une poursuite du projet TADAM.

Vous le savez, TADAM est un projet thérapeutique élaboré par l'ULg, il a été validé au niveau du Gouvernement fédéral et plus particulièrement issu entre une collaboration entre les SPF Santé publique et Intérieur. Ce projet contenait un protocole extrêmement précis, spécifiait une durée maximum de l'expérience et au terme de celle-ci une évaluation.

Pour concrétiser le projet TADAM, c'est-à-dire fixer un lieu et des partenaires, une fondation a été mise en place, regroupant plusieurs acteurs dont la Province de Liège en effet. Les partenaires se sont donc engagés à faciliter la concrétisation du projet TADAM sans avoir à discuter du protocole mis en place par le fédéral ni les termes du projet. Le tout, et c'est important, sur un territoire pertinent dépassant les limites de la Ville de Liège et correspondant à l'arrondissement judiciaire de Liège, ce qui explique en grande partie la présence de la Province. Il s'agissait donc d'une expérience d'encadrement et de double

délivrance d'un substitut à l'héroïne qui est la méthadone d'une part, et la diacéthine morphine d'autre part. Les participants à cette expérience devaient être entre autres conditions, des toxicomanes en échec par rapport à un traitement dit classique de substitution.

Alors, il ne nous appartient pas de commenter les conclusions de l'Université dans le détail mais bien de rappeler que la Province, membre donc de la fondation TADAM depuis sa création et donc encore à l'heure actuelle, est forcément attentive aux propositions de lois de Willy DEMEYER qui pourraient à terme, induire une reprise des activités de TADAM aux conditions de la loi qui serait donc amendée, la fondation aura à ce titre un rôle primordial à jouer et nous nous y préparons en effet.

Je crois pouvoir dire ici que le projet TADAM ayant fait à l'époque consensus une reprise de ces activités recueillera à tout le moins l'intérêt du Conseil provincial et je l'espère, une adhésion, à l'issue d'un débat démocratique, que j'appelle de mes vœux. Il est encore trop tôt évidemment pour entamer ce débat aujourd'hui, faute de disposer de tous les éléments utiles mais je tenais à informer les Conseillers de ma totale disponibilité concernant ces préoccupations et mon attention le moment venu de porter ce point à l'ordre du jour de nos travaux de la 4ème Commission et du Conseil. Ces projets, que l'on parle de TADAM ou que l'on parle d'ailleurs d'une salle de consommation à moindres risques, ces projets nécessiteront pour le moins, un certain nombre d'éclaircissements voire de mesures connexes l'objectif pour le département des Affaires sociales du moins, sera social et sanitaire et d'autres départements pourraient y jouer un rôle.

je vous Conseiller, rejoins l'opportunité le sur d'intégrer ce débat dans une démarche supracommunale. Toutefois, concernant le volet des résultats de TADAM sur prescriptions médicales de méthadone répertoriées sur l'ensemble des pharmacies implantées sur le territoire provincial, il ressort que seuls les arrondissements de Liège et Huy-Waremme sont concernés. Cela étant, et toujours selon l'étude, le profil des toxicomanes n'est pas le même sur les communes ainsi ciblées. A titre d'exemple, les consommateurs de méthadone de Huy sont des héroïnomanes en cours de traitement de substitution. Il s'agit

donc de patients chez qui la méthadone fonctionne or, je le rappelle la première condition pour intégrer un centre TADAM est d'être précisément en échec de méthadone. En clair, ce sont les l'Université et résultats de selon ces résultats, l'arrondissement de Liège nécessiterait l'ouverture de centres TADAM ce qui ne retire rien à la nécessité d'une approche délimite sa portée à supracommunale évidemment, arrondissement et je le répète selon l'étude de l'Université sur le projet pilote TADAM.

En conséquence, à ceux qui s'imaginent et clament haut et fort que les toxicomanes sont trop nombreux pour être pris en charge, soit par des centres TADAM soit au travers de salles de consommation, je rappellerais que la majorité des toxicomanes sont stabilisés grâce au traitement de substitution. Ceux qui posent problèmes en terme de nuisance, de sécurité publique, ou d'un point de vue médical sont justement ce petit nombre qui refuse ces traitements ou n'y ont pas accès et se retrouvent livrés à la rue, aux dealers et aux voyous de toutes sortes et sombre donc malheureusement dans la délinquance. Il faut donc redoubler d'efforts pour assainir autant que possible les pratiques de ces toxicomanes et leur offrir des accès aux services sociaux. Leur permettre de conserver une dignité par des moyens très simples comma la possibilité de se doucher, de laver ses vêtements, de se nourrir et d'être accompagné socialement et médicalement à chaque fois qu'ils manifesteront l'envie de s'en sortir, à côté de cela et vous l'avez dit, la prévention et la répression impitoyable des dealers sont les deux autres conditions incontournables évidemment pour enrayer ce fléau. Ne croyez pas M. le Conseiller que concernant votre question, je botte en touche car je vous promets que le Conseil sera saisi en temps opportun non seulement de votre question quant aux moyens mais également de toutes les questions de fond qu'il plaira aux membres de cette Assemblée d'aborder.

Je vous remercie.

- M. LE PRESIDENT. Merci Mme la Députée. Je donne à présent la parole à M. Matthieu CONTENT, Conseiller provincial, pour la lecture de la deuxième question d'actualité. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.
 - M. CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci

Monsieur le Président. Alors moi, je lis mes questions effectivement parce que je pense que c'est une compétence importante des Conseillers provinciaux et donc, Madame et Messieurs les Députés, Chers Collègues.

Nous en parlions lors de la dernière séance de notre première Commission le mois dernier : l'Ecole Polytechnique de Huy a besoin d'un nouveau souffle et de manière générale, les formations proposées dans nos écoles polytechniques attirent de moins en moins d'élèves.

Je pense que le Collège en est conscient. Monsieur le Député-Président et les membres de l'administration ont d'ailleurs rendu compte de la situation lors de cette commission.

Si je reviens sur ce sujet aujourd'hui, c'est pour deux raisons. D'une part, la presse en a parlé ce lundi et il me semble important d'être transparent tant vis-à-vis de l'extérieur qu'entre nous. C'est d'ailleurs cet esprit qui ressort de l'article et c'est bien. Mais la deuxième raison, et c'est la plus importante, c'est que je ne vois toujours pas les pistes d'alternatives qui vont être proposées. Plusieurs commissaires, dont j'étais, avaient posé la question des pistes de solutions lors de cette commission le mois dernier. Mais les réponses apportées n'étaient pas vraiment satisfaisantes.

Pourtant, si l'on dit que « nous réfléchissons à adapter au mieux l'offre de formations à la demande, afin de répondre aux besoins économiques de notre région », on ne précise pas plus. C'est grosso-modo la réponse qui a été donnée en commission et c'est également la réponse qui a été donnée à la presse.

Je comprends bien évidemment qu'on ne renouvelle pas tout un programme et toute une offre de formation en un jour, c'est évident. Mais si l'on y réfléchit, alors on doit tout de même avoir quelques pistes de solutions en tête.

Il est d'autant plus urgent d'accélérer ce processus de réflexion puisqu'il apparaît que c'est déjà la troisième année consécutive que nous sommes en-dessous du seuil des 400 élèves.

Quelles sont donc les pistes de solutions ? Comme s'organise cette réflexion ? Et quel est le calendrier ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je

donne à présent la parole à M. le Député provincial-Président André GILLES pour la réponse du Collège. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial-Président.

- M. GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président du Conseil, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues,
- M. le Conseiller provincial, Matthieu CONTENT, m'interpelle sur la situation de l'école polytechnique de Huy et, plus précisément, sur les pistes de solutions suite à la situation actuelle de cette école, qui est en-deçà de la norme de maintien.

Comme cela vous a déjà été communiqué en $1^{\rm re}$ commission, le mois dernier, Monsieur le Conseiller, un travail est effectivement en cours pour restructurer l'offre de formation sur la région de Huy.

Dans ce cadre, de nombreuses réunions visant, d'une part, à rassembler l'information et analyser la demande, et d'autre part, à identifier les axes de réorganisation et réorientation de l'offre formative sur le centre d'enseignement secondaire de Huy, ont été programmées.

Le plan d'ensemble sera terminé pour fin février, début mars 2014. Comme vous le dites, ce n'est pas « un mince affaire » ; un énorme travail doit être conduit avec la collaboration de tous les enseignants du centre d'enseignement secondaire de Huy. Des rencontres sont actuellement programmées par la Direction générale avec les directions, les staffs et le personnel. Des consultations des milieux économiques sont également menées et la recherche de nouvelles collaborations sont envisagées.

L'idée générale de cette réorganisation de l'offre de formation se fonde sur deux arguments :

- 1° attendu l'évolution du contexte économique de la région hutoise dans le secteur industriel, il s'agit de repenser fondamentalement les pôles formatifs de l'école polytechnique de Huy;
- 2° améliorer encore les articulations entre l'offre formative et le monde économique et renforcer les relations entre

l'Enseignement de Promotion sociale et l'Enseignement de plein exercice dans un centre provincial d'excellence.

Je pense que je n'ai rien d'autre à dire aujourd'hui que ce que je vous avait déjà dit à huis clos... Oui, je vous l'ai dit à huis clos, les Commissions sont à huis clos... Je pense que cela à son intérêt parce qu'il y a des choses qu'on doit se dire, qu'on a le devoir de se dire, qu'on peut se dire. Ici la différence est que nous sommes sur la place publique et donc ce qui importe c'est nous permettre un délai suffisamment raisonnable pour que toutes les concertations puissent avoir lieu. Si on ne les entreprenait concertations, on accuserait bien évidemment nous d'organiser des dictat au mépris de la considération des êtres humains généralement quelconques et des professeurs en particulier et cela ne concerne d'ailleurs pas que les professeurs, cela concerne tous les travailleurs des écoles et une école ne peut pas imaginer que ce n'est pas son problème par défaut de solidarité par rapport aux autres, c'est tout l'EPL qui est concerné en plus particulier le centre d'enseignement de Huy rive gauche, rive droite.

Alors mettons ça largement, faisons du bruit, tapons sur des tambours mettons tout cela sur la place publique, je pense que nous n'aiderons pas à maintenir, je dirais nonobstant les normes qui sont là alarmantes aujourd'hui. On peut parler beaucoup des causes, je ne le ferai pas du haut de cette tribune, en tout cas pas aujourd'hui. Ce qu'il m'importe encore à cette heure, ce n'est pas de regarder dans le rétroviseur, c'est comme pour le business, c'est pareil aussi en terme d'enseignement, cela a horreur du bruit. Alors, soit on fait du bruit pour essayer vainement de tenter de tirer un couverture à soi mais détruire une image pour l'enseignement dans sa propre région, soit on essaie de travailler ensemble calmement sans se faire accuser d'avoir tout penser depuis en haut, tandis qu'en général, il est parfois constater que d'aucun estime que l'inspection, on est.... Complètement inspéré, de je ne sais pas de quelle voix, type Volonda au Concours Reine Elisabeth et donc l'inspection ne sait pas ce qu'elle a à dire, la Direction générale non plus, le Collège non plus, vous sans doute non plus, je pense que la vérité est au milieu et je pense que le bruit ou tel déballage n'est pas utile, ce qui compte, c'est de constater un fait qui est généraliste qui n'est pas simplement du à la place de Huy ou de l'Enseignement de la Province de Liège en

particulier mais un phénomène général qui ait une forme, on peut regretter d'ailleurs, on travaille justement pour... désaffection des métiers dits techniques alors que nous savons, vous savez et depuis le temps que l'on travaille ensemble, hier en 6ème Commission, aujourd'hui en 1ère à la cause que, il faut promouvoir l'enseignement technique et parce qu'il y a des offres d'emplois qui existent alors que, c'est le paradoxe, il y a n'estce pas des offres d'emplois en la matière alors qu'il y a du chômage par ailleurs, c'est pour cela qu'on a inventé le Techni Truc, c'est pour cela qu'on a créé des minis-villages, c'est pour cela que la fondation Jean Boets, depuis des années et des années, inlassablement tape sur le fer pour essayer de dire, il faut convaincre mais... en regard de cela, que se passe-t-il, beaucoup se drapent dans leur virginité n'est-ce pas en se disant : retardons le plus tard possible, bien sûr, l'échéance à laquelle il faut confronter les jeunes à leurs propres aspirations... On décrète unilatéralement n'est-ce pas qu'il faut aller à l'école jusqu'à 18 ans mais après 18 ans, il y a encore un paquet d'analphabête, c'est une réalité dont il faut prendre compte et qu'on ne peut pas faire la tête dans le sable comme une autruche. C'est ça la réalité, la réalité de pouvoir orienter courageusement les élèves en fonction d'une intelligence de la main qui n'est pas inférieure à celle de la tête parce que c'est un tout, un tout indissociable et qu'il faut de tout pour faire une société et qu'on peut réussir et qu'on peut devenir universitaire et au-delà si tant est que devenir uneiversitaire est une fin en soi mais un moyen seulement par le biais notamment par le canal de l'enseigement technique et bien, c'est tout cela et beaucoup de choses qu'il nous faut travailler avec les gens de terrain pour construire une offre que nous voulons reconstruire et réorienter mais qui soit aussi acceptée parce qu'on ne peut pas programmer comme on veut, passe aussi par le Conseil général, par des machins, des bazars, des instances qui disent oui, oui vous pouvez... et ce n'est pas encore parce que vous avez décrété que vous voulez et quand même que vous auriez obtenus que vous pouvez programmer des choses nouvelles que pour autant vous allez du jour au lendemain avoir 10 élèves ou 50 élèves inscrits. Donc, c'est une affaire qui concerne la totalité de la place de Huy et pas seulement la rive gauche. Il faut s'en imprégner, tout qui ne voudrait pas s'en imprégner, tout qui voudrait faire du foin avec cela, qu'il soit syndicaliste ou soit politique serait un fossoyeur de l'enseignement provincial de Liège sur la place de Huy.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial-président.

Document 13-14/097 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial concernant le dépistage du cancer du sein en Province de Liège.

M. LE PRESIDENT. - Point 2 de l'ordre du jour. J'invite Mme Marie MONVILLE à la tribune pour la lecture de la question. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame et Messieurs les membres du Collège provincial, Chers Collègues.

Je reviens avec ce sujet qui a déjà suscité bien des questions et des réactions, le dépistage du cancer du sein.

Je me contenterai d'épingler les éléments essentiels de ma question écrite.

M. le Député Pire, en mars 2013, dans un échange avec M. BASTIN, vous nous annonciez que la politique des dépistages faisait l'objet de réunions plénières et techniques avec tous les acteurs concernés et que les actions y seraient évaluées. Une réunion conclusive était annoncée avant la fin de l'été. Cette réunion a-t-elle eu lieu et pouvez-vous nous faire part de ses conclusions.

La note de politique générale du budget 2014 promet de poursuivre le processus de rassemblement de toutes les forces vives dont les médecins généralistes pour améliorer les campagnes de prévention et de dépistage. Or, en juillet dernier, le Conseil d'administration d'une association de médecins généralistes bien connue de Liège a notifié auprès de la Province sa décision d'arrêter toute implication dans ces dépistages pour des raisons éthiques et scientifiques. Elle a demandé de ne plus convoquer les patients suivis par 240 médecins de Liège Ville. Par ailleurs, nous apprenions aussi que le Conseil de l'Ordre des médecins de Liège a été interpellé pointant une transgression déontologique dans la politique de santé menée par la Province.

Pourriez-vous nous dire si ces éléments font évoluer votre réflexion sur la problématique et de quelle façon.

De récents échanges avec des médecins en maison médicale me donnent à penser que la population la plus fragilisée ne participa pas ou peu aux campagnes de dépistage et qu'en somme le dépistage ne toucherait pas les plus vulnérables mais bien les plus anxieux.

M. Le Député, ne passez-vous pas à côté d'une de vos cibles ?

Enfin, la quantification exacte des avantages et inconvénients reste sujette à incertitude comme le confirment les rapports du KCE. Nous continuons à nous étonner du budget alloué à la politique du dépistage mobile, approximativement $4.400.000 \in$ à l'ordinaire au budget 2014.

M. le Député, dans votre réponse du 28 novembre 2012, vous souligniez que le plan coût de tous ces dépistages retenait votre attention et que des études étaient effectuées au sein de l'Université de Liège sur l'évaluation économique en santé. Cette évaluation objective de la pertinence des actions s'est-elle bien concrétisée ? Peut-on en connaitre les résultats.

Oui, vous l'aurez compris, chers Collègues, cette politique continue de retenir notre attention. Nous entendons bien suivre avec autant d'intérêt les actions menées par la Province en matière de Santé.

- M. le Député, je vous remercie d'avance pour votre réponse.
- M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Je donne à présent la parole à M. le Député provincial-Vice président Georges PIRE, pour la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial-Vice-président.
- M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues.

Je remercie votre nouvelle collègue pour l'intérêt qu'elle manifeste par la politique menée par la Province de Liège en matière de dépistage et je ne voulais pas l'interrompre quand elle parlait du rapport du KCE, je voulais dire de quelle date mais enfin bon...

Comme son arrivée est tout à fait récente dans notre assemblée, je lui ai remis une copie de mes différentes interventions à notre tribune. Dernière semaine de cette année, je ne sais pas ce qu'elle avait prévu de faire mais elle a de quoi

effectivement occuper ses longues soirées de décembre et même de janvier... Mais je voudrais tout de même lui dire de manière claire qu'en effet, c'est en date du 16 octobre dernier que s'est tenue la fameuse réunion entre les médecins généralistes, les responsables provinciaux et que en conclusion d'ailleurs, sans entrer dans trop de détails, les médecins généralistes ont chargé la SSMG, c'est la Commission liégeoise de la Société scientifique de Médecine générale et le DUMG, Département universitaire de médecine générale de notre université, de les représenter pour ce qui concerne, comme interlocuteurs en tout cas, pour ce qui concerne le débat sur la politique que nous menons depuis des années déjà. Vous n'imaginez pas ce que ça fait déjà comme travail de mettre tous ces gens là d'accord mais c'est bien.

Notre souhait est de confirmer la pertinence et surtout, j'ai bien dit de confirmer la pertinence et l'efficacité de tous nos dépistages qui ne sont donc pas le résultat d'un caprice, d'une idée comme ça le matin en se levant... non, je vous le dis quand même mais vous lirez cela dans tous les documents que je vous ai remis, cela résulte quand même d'une approche notamment scientifique et de santé publique et nous nous attaquons au grand fléau de notre temps.

Et donc, au départ il y a une approche scientifique, et puis, tous les acteurs de la santé publique doivent être concernés et donc c'est la raison pour laquelle on a invité autour de la table ceux que je viens de vous dire, DUMG, l'Ecole de santé publique de l'Université de Liège, c'est elle qui fait les études de type coût-bénéfice économique en matière de portée des dépistages, les médecins généralistes et via leur commission liégeoise SSMG, j'en ai parlé tout à l'heure et bien sûr nos représentants provinciaux, le service des cars en particulier. Tous ont confirmé leur participation et la prochaine réunion de tous ces partenaires est prévue, demain, vendredi 13... Je pense que ça leur portera bonheur. Quel est le but de cette réunion, c'est t'établir une conventioncadre avec comme objectif final bien sûr de trouver un consensus général entre les différents partenaires. On est tout à fait convaincus, pour des raisons scientifiques de la pertinence de ce que nous faisons et c'est encore mieux si tout le monde peut comprendre cette propos approche scientifique. Mon désobligeant pour personne.

Alors cette convention devrait être présentée au collège provincial début de l'année prochaine, début 2014 et sera pour nous, pour le Collège et pour votre serviteur en particulier l'occasion d'inviter à la fois les représentants de l'université,

les deux départements que je viens de citer et de la SSMG à une prochaine réunion de notre commission, la deuxième commission pour que chacun... Je vois Dominique, non mais, vous n'imaginez pas ce que c'est de réunir tous ces gens, de les mettre autour de la table et d'arriver à ce que finalement on puisse faire une convention et qu'on vienne chacun, techniquement, exposer ce que l'on fait.

Donc, voilà, quant à l'association que vous venez de citer. Je resterai très poli vis-à-vis d'elle même si eux ne sont pas très gentils vis-à-vis de nous mais cela... sachez que nous n'avons plus de nouvelles depuis que son président à refuser de participer à nos réunions. Les absents ont tort que voulez-vous que j'y fasse.

Bref, en résumé, le métier est donc sur l'ouvrage, le dossier est en bonne voie et je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année notamment à la lecture de ces dossiers qui ne manquent pas d'intérêt.

Je vous remercie de votre attention.

VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 13-14/079 : Représentation provinciale au sein des Comités de Secteur « Energie » et « Télécoms » de TECTEO.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 3 de l'ordre du jour (document 13-14/079).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. André DENIS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DENIS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Les discussions viendront sans doute par la suite, je suis simplement là pour les conclusions.

Donc, le bureau a examiné le document 13-14/079 concernant la ratification par notre Conseil des représentants au sein des secteurs « Energie » et « Télécoms » de TECTEO.

Donc, demande faite par TECTEO pour permettre aux administrateurs de ne pas être considérés comme représentants indépendants mais bien comme représentants de la Province et donc, de ne pas être soumis aux cotisations du régime des indépendants.

Un Commissaire demande quels sont les nombres de mandats au sein des comités des secteurs « Energie » et « Télécoms » de TECTEO ? Il lui est répondu que le nombre est de 8 et n'est pas déterminé par notre Province.

Le même Commissaire s'étonne également que la base de calcul de la clé de répartition politique au sein de ces organes restreints ne soit pas le CA de TECTEO. A quoi il lui est répondu que le point porté à l'ordre du jour d'aujourd'hui ne porte pas sur ces considérations mais sur la simple ratification de nos représentants.

Ainsi, votre Bureau vous propose de ratifier la présence de nos représentants au sein de ces différents comités de secteur. Je vous remercie.

- M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. HODY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.
- M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).— Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues, Madame la Directrice générale.

Permettez-moi cette modeste intervention concernant ce point. Le rapporteur a parfaitement rapporté l'esprit de la discussion.

Néanmoins, j'estime que quelques détails importants mais qui ne peuvent pas être développés dans un rapport doivent être portés à la connaissance de notre Assemblée.

En vertu des statuts de TECTEO, le Conseil d'Administration de TECTEO peut créer des Comités de secteur, en l'occurrence, il en a institué 2.

Le rapport du Collège stipule que la désignation par le Conseil d'administration de TECTEO des membres des différents Comités de secteur a été réalisé par l'application de la Clé d'Hondt sur l'ensemble des associés de ladite intercommunale, ce qui donne 8 mandats : 3 mandats pour le PS, 3 pour le MR et deux pour le CDH.

Comme il a été indiqué, et renseignements pris auprès du Bureau, et ce qui m'apparaît assez étonnant, c'est que la Clé d'Hondt a été appliquée sur le Bureau exécutif et non pas sur le Conseil d'administration qui non seulement est l'organe qui crée lesdits Comités de secteur mais aussi qui représente plus fidèlement notamment notre Assemblée.

Par analogie, c'était comme si notre Conseil décidait de composer les Commissions de notre Assemblée en appliquant la Clé d'Hondt sur le Collège provincial et non précisément sur le Conseil.

Je pense que d'aucuns hurleraient au scandale et dont le groupe CDH, enfin, je l'espère. Parce qu'à ce moment-là, lui non plus n'aurait pas été représenté.

En l'occurrence, si la Clé d'Hondt avait été appliquée sur le Conseil d'administration, ce qui me semblerait légitime et régulier, ECOLO aurait été représenté mais soyons clairs, nous ne revendiquons rien d'illégitime, nous ne demandons rien, nous faisons simplement apparaître à notre Assemblée les contorsions afin d'éviter les conséquences politiques d'une honnête, régulière et juste application de la clé de répartition.

Etant donné le procédé utilisé, parce qu'il est expliqué dans le projet de résolution, on ne demande pas simplement à notre Assemblée de ratifier un nombre de mandats, on explique dans cette résolution le mode de calcul et donc, nous nous sommes intéressés à comprendre finalement la base sur laquelle cette clé avait été appliquée.

Et c'est pour cela que nous vous demandons de ne pas voter cette résolution. Je vous remercie.

- M. LE PRESIDENT.- Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? M. DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.
- M. DRION, Conseiller provincial (de son banc).- Monsieur le Président, de mon banc.

Je ne partage la même lecture du texte. Puisqu'il n'est rien demandé, sauf de voter contre ce qui a été décidé démocratiquement au Conseil d'administration de l'institution, nous voterons « oui » à la résolution.

- M. HODY, Conseiller provincial (de son banc).- Comme d'habitude!
- M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur le Député provincial-Président, vous avez la parole.
- M. André GILLES, Député provincial Président (de son banc).- De mon banc, je n'aurai qu'un mot à ajouter « Les plus désespérés sont les chants les plus beaux ».
- M. LE PRESIDENT.- Il n'y a plus d'autres interventions donc je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du Bureau du Conseil.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP,

Qui est contre ? Le groupe ECOLO

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+,

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/080: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE MEDICAL HELIPORTE » - Exercice 2012/Prévisions 2013.

Document 13-14/081: Rapports d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE DE READAPTATION AU TRAVAIL », en abrégé « C.R.T. » asbl - Exercice 2012/Prévisions 2013.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 4 et 5 de l'ordre du jour (documents 13-14/080, 13-14/081). Ces points ont été regroupés à la demande de la deuxième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ces deux documents ayant soulevé des questions et remarques, j'invite M. Luc LEJEUNE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEJEUNE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Pour le point relatif au rapport d'évaluation sur l'asbl « Centre Médical Héliporté », une seule question a été posée, à savoir pourquoi le médecin chef est-il empêché puisqu'il s'agit d'une fonction faisant fonction ?

La réponse de notre Député provincial est que depuis la fusion entre le Service Santé et le Service Agriculture il y a deux Directeurs généraux dont un qui est pour l'instant en maladie. La vision pour le futur est qu'il doit subsister un Directeur général et un Directeur Médecin en Chef et donc que nous sommes dans une phase transitoire à l'heure actuelle.

La Commission a voté ce point par 12 pour et 7 abstentions.

Je fais directement le rapport du point qui suit ?

Relativement au point relatif au rapport d'évaluation pour le Centre de Réadaptation au Travail, là aussi un Commissaire pose une question, à savoir quel(s) type(s) de handicap(s) est ou sont

visés par le travail de ce centre, la réponse est qu'il s'agit de handicaps uniquement à caractère physique, la majorité de ces handicaps est invisible mais parfois très invalidant pour les personnes concernées.

Pour terminer, la Commission avalise la proposition de visiter ce Centre au printemps de l'année 2014. Voilà. La Commission a statué avec 12 voix pour et 7 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO Oui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 13-14/082 : Proposition de modifications de différents règlements au Domaine provincial de Wégimont.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 6 de l'ordre du jour (document 13-14/082).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 10 voix pour et 4 abstentions que la troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous

passons au vote des conclusions de la Commission.

```
Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.
```

Document 13-14/083 : Octroi de subventions en matière de Culture - Soutien à 15 institutions culturelles du secteur privé en Communauté germanophone.

Document 13-14/103 : Octroi de subventions en matière de Culture - Demande de soutien de l'asbl « Latitude 50° , pôle arts du cirque et de la rue ».

Document 13-14/104: Octroi de subventions en matière de Culture - Demande d'un soutien de l'asbl « Office provincial des Métiers d'Art (OPMA) ».

Document 13-14/105 : Octroi de subventions en matière de Culture - Demande de soutien de l'asbl « Compagnie Artara ».

Document 13-14/106 : Octroi de subventions en matière de Culture - Subventions de fonctionnement 2013 à 5 bibliothèques.

Document 13-14/107 : Octroi de subventions en matière de Culture - Demande de soutien de la SCRL « SPI ».

Document 13-14/108: Octroi de subventions en matière de Culture - Demande de soutien de l'asbl « Institut d'Histoire Ouvrière, Economique et Sociale ».

Document 13-14/109 : Octroi de subventions en matière de Culture - Soutien financier à 10 Musées.

```
(Voir rapports)
```

M. LE PRESIDENT. - Point 7 de l'ordre du jour et points 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de l'ordre du jour complémentaire (documents 13-14/083, 13-14/103, 13/14-104, 13-14/105, 13-14/106, 13-14/107, 13-14/108, 13-14/109).

Ces points ont été regroupés à la demande de la troisième Commission.

Ces huit documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Ces huit documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. Eric LOMBA à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LOMBA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, Chers Collègues.

Les membres de votre troisième Commission ont examiné plusieurs dossiers relatifs à l'octroi de subventions dans le domaine culturel et il a donc été décidé de les grouper en un seul rapport. Ceux-ci ont fait l'objet de nombreuses questions.

Le document 13-14/083 relatif à l'octroi de subventions à 15 institutions culturelles du secteur privé en Communauté germanophone tout d'abord.

Un Commission s'interroge sur le caractère tardif de la décision de subvention puisqu'elle concerne l'année 2013. Il lui est répondu que ce retard est lié aux discussions entre la Communauté germanophone et notre Province qui ont aboutit à la prolongation, en 2013, des lignes de crédits identiques à l'année 2012.

Votre Commission approuve le point par 10 voix pour et 4 abstentions.

La question du délai tardif est également posée pour le dossier suivant : 13-14/103 portant sur une demande de soutien de l'asbl Latitude 50, pôle wallon des Arts du Cirque et de la rue. Ici, l'explication est la réception tardive de la demande de

subvention.

Votre Commission approuve le point par 8 voix pour et 4 abstentions.

Le dossier suivant porte sur la demande de soutien de l'asbl « Office provincial des Métiers d'Art », l'OPMA. Un Commissaire sollicite des explications complémentaires qui lui sont fournies, essentiellement sur les activités et les crédits concernés.

Votre Commission approuve le point par 8 voix pour et 4 abstentions.

Votre Commission examine ensuite le dossier 105. Celui-ci concerne la demande de soutien de la compagnie « Artara ».

Un Commissaire demande si la subvention de 33.000 \in intègre les 16.790 \in déjà versés ? Il est répondu que cette subvention de 33.000 \in est une deuxième tranche qui s'ajoute à la première de 16.790 \in .

Un Commissaire s'étonne de la référence à une « présentation » du travail de la compagnie qui suppose que celuici n'en serait qu'au début. Il lui est expliqué que le travail de cette compagnie s'inscrit dans l'opération « Mons 2015 » et que celui-ci ne fait que commencer et relève d'une ampleur importante. Ainsi, s'engage un travail de conception mais également une démarche de rencontre du monde associatif de notre Province qui conduira à l'intégration d'autres structures culturelles dans ce projet.

Il est prévu pour mener à bien ce chantier d'intervenir à nouveau financement dans les prochaines années par l'octroi de tranches supplémentaires.

Pour conclure, à un Commissaire qui remarquera que rien n'est trop beau pour Mons 2015, il sera répondu que la fondation « Mons 2015 » participera également au financement du processus.

Votre Commission approuve le point par 8 voix pour et 4 abstentions.

Le dossier suivant concerne les subventions de fonctionnement de 5 bibliothèques, celles dont le montant dépasse les $2.500 \in$.

Un commissaire demande s'il s'agit de subventions liées au projet provincial spécifique « Aleph ». Il lui est répondu négativement puisqu'il s'agit des traditionnelles dotations de fonctionnement dont le montant est simplement adapté aux réalités du nouveau décret lecture publique.

Votre Commission approuve le point par 8 voix pour et 4 abstentions.

Le dossier suivant, le 107, concerne un soutien à la SPI à l'extraordinaire dans le cadre de l'aménagement de locaux de répétitions sur l'ancien site « interlac » à Dison.

A la question d'un Commissaire s'interrogeant sur la raison de la présence de la SPI dans le montage, il est répondu que cette dernière est l'opérateur financier de la revitalisation de ce site dont la dimension dépasse largement l'objet de la présente subvention.

Un autre Commissaire s'interrogera sur le montant de 240.000 € et la proportionnalité de celui-ci dans le coût global. Il est répondu que l'espace « Studio », le montant provincial représente un maximum de 60 % et que ce pourcentage est inférieur pour l'intervention sur certains espaces logistiques tels que les sanitaires.

Votre Commission approuve le point par 8 voix pour et 4 abstentions.

Le dossier 108 qui concerne l'Institut d'Histoire Ouvrière, Economique et Sociale en fera, lui, l'objet d'aucune question. Je me contente donc de vous signaler que votre Commission approuve le point par 8 voix pour et 4 abstentions.

Enfin, pour le dossier 109 relatif au soutien financier à 11 musées, un Commissaire aura relevé 2 erreurs pour le document en question qui, d'après son auteur, seront rapidement corrigées.

Votre Commission approuve le point par 9 voix pour et 4

abstentions. Je vous remercie.

- M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. ERLER. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.
- M. ERLER, Conseiller provincial (à la tribune).- Mesdames, Messieurs, Chers Collègues.

Après l'excellent rapport qui vient de nous être fait, effectivement un gros boulot, et comme il s'agit de la troisième Commission, je voudrais commencer en vous disant qu'il me renvient que l'état de santé du Député MOTTARD évolue bien et donc, avant tout s'en réjouir et au nom de mon groupe, je lui adresse à nouveau mes meilleurs vœux de rétablissement.

En ce qui concerne le subventionnement de l'ASBL Compagnie « Artara » Mons 2015, la référence a été faite, donc dans le cadre de cette magnifique opération, nous allons verser 33.000 € après avoir déjà versé 16.000 précédemment, je n'étais pas encore là, je l'ai appris, et on nous annonce aussi d'autres tranches à venir donc voilà, simplement, je souhaiterais que lors de la prochaine réunion de votre troisième Commission, on puisse nous faire un rapport sur l'état des lieux dans le cadre, je présume conventionnel qui nous lie à Mons 2015, où en sommes-nous ? Qu'est-ce qui a déjà été versé ? Qu'est-ce qui sera encore versé ? Pour quelles retombées pour la Province de Liège ? Voila, tout simplement, un point de la situation. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Il a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les huit résolutions.

Document 13-14/084 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centrale de Services à Domicile - Réseau Solidaris », en abrégé « CSD - Réseau Solidaris » asbl - Exercice 2012/Prévisions 2013.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (document 13-14/084).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 10 voix pour et 4 abstentions que la quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/085 : Deuxième Assemblée générale ordinaire de l'année 2013 des associations intercommunales à participation provinciale.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 9 de l'ordre du jour (document 13-

14/085).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission.

Ce document ayant soulevé des remarques, j'invite le rapporteur Mme Muriel BRODURE-WILLAIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BRODURE-WILLAIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Sur le point concernant les secondes A.G. ordinaires des associations intercommunales à participation provinciale, un Commissaire remarque que pour le projet de P.V. de l'A.I.D.E. de juin 2013, en page 5, le texte dit « Il est assisté de Monsieur Didier Nyssen, Echevin de Verviers » alors que celui-ci ne l'est plus. Il lui est répondu que cela sera rectifié.

Un autre Commissaire regrette que TECTEO ne présente pas d'Assemblée Générale. Le Président lui répond que ce sera acté.

Par la suite, Mme Françoise LEJEUNE, Directrice générale de la SPI nous brosse un résumé du plan stratégique 2014-2016 en 4 axes: stabiliser et pérenniser la situation financière, consolider l'expertise actuelle pour innover dans les savoir-faire de demain; développer des partenariats locaux, régionaux et européens; optimiser l'organiser et tendre vers plus d'efficience.

La Commission a approuvé ce point avec 10 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/086 : AIDE - Assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2013 - Modifications statutaires.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 10 de l'ordre du jour (document 13-14/086).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 10 voix pour et 4 abstentions que la quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO $\,$

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/087 : ECETIA INTERCOMMUNALE SCRL : Assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2013 - Modifications statutaires.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 11 de l'ordre du jour (document 13-

14/087).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix pour et 5 abstentions que la quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/088 : Mise en non-valeurs de créances fiscales

Document 13-14/089 : Mise en non-valeurs de créances dues à divers établissements scolaires provinciaux.

Document 13-14/090 : Mise en non-valeurs de créances dues à la bibliothèque des Chiroux.

Document 13-14/091 : Mise en non-valeurs de créances dues à la Médiathèque des Chiroux.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT. – Points 12, 13, 14 et 15 de l'ordre du jour (documents 13-14/088, 13-14/089, 13-14/090, 13-14/091). Ces points ont été regroupés à la demande de la cinquième Commission.

Ces quatre documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Le document 13-14/088 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur M. Daniel FRANZEN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. FRANZEN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, Chers Collègues.

La cinquième Commission s'est réunie ce lundi 9 décembre 2013 et il a été procédé à l'analyse du point relatif de ce document 13-14/088 « Mise en non-valeurs de créances fiscales ».

Après une présentation précise du président de la Commission, un Commissaire souhaite savoir si on a souvent le cas qu'on prend trop tard connaissance d'une faillite et qu'on sait les raisons pour ce retard.

Le Commissaire présent explique qu'on apprend assez tôt connaissance des faillites dans le journal d'annonces légales. Etre trop tard, c'est par hasard.

Les précisions apportées par ce Commissaire présent, votre cinquième Commission vous propose par 12 voix pour et 5 abstentions d'adopter ce document. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Les documents 13-14/089, 090 et 091 n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 13 voix pour et 5 abstentions que la cinquième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB+, le groupe ECOLO. Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 13-14/092 : Réévaluation des redevances d'analyses et demande de suppression de l'indexation automatique des prix de la Station Provinciale d'Analyses Agricoles.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 16 de l'ordre du jour (document 13-14/092).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 13 voix pour et 5 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO Oui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/093 : Octroi de subventions en matière de Sports - Demande de soutien de l'asbl « Eglantines Sprimont Basket Club ».

Document 13-14/094 : Octroi de subventions en matière de Sports - Demande de soutien de l'asbl « Association Interfédérale du Sport Francophone ».

Document 13-14/095 : Octroi de subventions en matière de Sports - Demande de soutien de l'asbl « Royal Comité provincial liégeois de Volley-ball ».

Document 13-14/096 : Octroi de subventions en matière de Sports - Demande de soutien de l'asbl « Union Huy Basket ».

Document 13-14/113 : Octroi de subventions en matière de Sports - Demande de soutien de l'asbl « Vive le Sport ».

Document 13-14/114 : Octroi de subventions en matière de Sports - Demande de soutien de l'asbl « Liège Basket - Basket Club de Fléron ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT. – Points 17, 18, 19 et 20 de l'ordre du jour et les points 16 et 17 de l'ordre du jour complémentaire (documents 13-14/093, 13-14/094, 13-14/095, 13-14/096, 13-14/113, 13-14/114). Ces points ont été regroupés à la demande de la cinquième Commission.

Ces six documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ces six documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 13 voix pour et 5 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mes Chers Collègues.

Pour ne pas que l'Assemblée s'assoupisse en cette veille de fêtes, j'aimerais que le Député provincial en charge notamment de ces dossiers mais on pourrait les traiter en matière sociale ou culturelle, nous indique le processus qui sera le sien à partir de ce soir ou de demain matin, si nous votons positivement ces points. Comment les associations seront-elles informées de l'octroi du subside et les membres de l'Assemblée, seront-ils également informés de ce que vous ferez à l'égard des associations ? Je vous remercie.

M. MEUREAU, Député provincial (de son banc). - De mon banc parce que je serai bref.

Dès demain, comme d'habitude, je signerai très probablement un document qui sera cosigné par Mme la Directrice générale provinciale, qui fera part de la décision officielle d'octroi et j'imagine que tous les documents publics qui sont envoyés par le Collège provincial, cosignés par Madame la Directrice générale provinciale et bien sont à la disposition de chacun à son bureau où on en tiendra à mon avis volontiers copie à disposition des membres.

- M. LE PRESIDENT. Merci Monsieur le Député provincial pour votre excellente réponse.
- M. CULOT, Conseiller provincial (de son banc).— Je remercie Monsieur DRION pour cette question qui apporte un élément fondamental à nos débats.
- M. DRION, Conseiller provincial (de son banc). Chacun fait ce qu'il peut !
- M. MEUREAU, Député provincial (de son banc).— Le maintien du fauteuil fait que j'étais un peu tenu vers l'arrière mais je n'étais absolument pas assoupi.

(Rires)

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres intervenants ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

Document 13-14/098: Maison de la Formation - Phase 2 - Lot « Parachèvements » - Proposition de plan triennal 2013-2015.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 1 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/098).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ce document ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur Mme Valérie DERSELLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Votre deuxième Commission s'est réunie hier au bâtiment Charlemagne pour examiner le document 13-14/098.

Celui-ci concerne une demande de subside à la Région Wallonne par le biais d'un plan triennal 2013-2015, dédicacé au parachèvement de la phase n°2 des travaux d'extension de la Maison de la Formation à Seraing.

Un Commissaire pose deux questions auxquelles d'Administration provinciale apporte toutes les réponses.

Il s'agit pour la première question de savoir sur quel pourcentage porte le subside. Le plan triennal en question prévoit un subside qui porte sur 60 % du montant des travaux, donc ici pour le parachèvement.

Cependant, cette proportion est ramenée à 50 % de manière effective puisqu'il y a toujours des postes qui ne sont pas éligibles au subside.

Pour la seconde question qui concerne les conséquences, pour la Province, dans le cas où le retour de la Région Wallonne n'arrive pas dans les délais.

Donc, les délais ici, sont fixés sur la continuité des travaux sur le site au moment où il faut réellement effectuer les parachèvements. Cela se ferait au printemps 2014.

Donc, s'il n'y a de retour de la Région Wallonne pour le printemps 2014, l'Administration provinciale retire simplement sa demande de subvention pour ce dossier-ci.

Les travaux de parachèvements se feraient alors sur fonds propres comme c'est déjà mentionné au budget 2014.

L'analyse de votre deuxième Commission s'est positionnée en faveur de ce projet avec 12 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/099 : Octroi de subventions en matière de Santé - Demande de soutien de l'asbl « Plate-forme des Soins palliatifs en Province de Liège ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/099).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur Mme Sylvana CAROTA à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme CAROTA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Comme Madame DERSELLE l'a déjà dit, votre deuxième Commission s'est réunion hier.

Ce rapport concerne le document 13-14/099 dont l'objet est l'octroi de subventions en matière de sante : demande de soutien de l'ASBL « Plate-forme des Soins palliatifs en Province de Liège ».

Mme la Première Attachée à la DGT, dont j'ai oublié le nom je m'en excuse, nous expose que depuis de nombreuses années, les Services Santé soutiennent les associations dont l'objectif central est de promouvoir la culture palliative dans les soins prodigués aux personnes en fin de vie. C'est associations visent à l'information et la sensibilisation de la population ainsi que la formation des professionnels et des bénévoles.

En 2013, la plate-forme de Liège a réalisé un dossier pédagogique d'information et de sensibilisation autour des questions sur la fin de la vie à destination des élèves du 3ème degré de l'enseignement secondaire. Ce projet intitulé « La vie ? C'est trop mortel » sera présenté aux enseignants et adolescents au cours de l'année 2014. Ce dossier sera également une base à la présentation d'une exposition « A corps perdu » qui se tiendra à Liège en 2015.

Dans le cadre de ce projet de sensibilisation autour de la fin de la vie, l'ASBL demande une subvention de 4.400 \in .

Un Commissaire demande si tous les élèves du 3^{ème} degré de l'enseignement secondaire sont concernés ? Il lui est répondu que oui, tous les élèves et tous réseaux confondus.

Un autre Commissaire s'inquiète de ne pas voir le montant de

4.400 € au budget. Il lui est répondu que ce montant est repris dans un crédit spécifique de 8.280 € dont 4.400 € pour l'asbl directement concernée par ce rapport; 1.650 € pour l'asbl « Plate-forme des Soins palliatifs de l'Est francophone » et 2.230 € pour l'asbl « Vivre à domicile ». Ces deux dernières demandes de subside étant inférieures à 2.500 €, elles ne sont pas soumises à votre approbation.

Ce dossier a été approuvé par 12 voix pour, 0 contre et 7 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/100: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Hesbaye-Meuse-Condroz Tourisme », en abrégé « H.M.C.T. » - Exercice 2012/Prévisions 2013.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/100).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 9 voix pour et 4 abstentions que la troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO Oui est contre ?

Oui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/101 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Agence Immobilière Sociale Liège Logement », en abrégé « AIS Liège Logement » asbl - Exercice 2012/Prévisions 2013.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/101).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 9 voix pour et 4 abstentions que la troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/102: Modification des tarifs de l'Espace Belvaux.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/102).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 9 voix pour et 4 abstentions que la troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO Qui est contre ?

Oui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/0110 : Octroi de subventions en matière de Logement - Octroi d'une subvention aux 9 Agences Immobilières Sociales agréées sur le territoire de la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/110).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième

Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 9 voix pour et 4 abstentions que la troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mes Chers Collèges.

Vous savez que ce dossier A.I.S. nous tient particulièrement à cœur et nous avons eu un moment d'hésitation avant de nous positionner quant au vote sur ce dossier dans la mesure où nous avions déposé un amendement pour le budget 2013, que le Collège provincial et sa majorité n'ont pas souhaité retenir.

Nous en avons à nouveau déposé pour 2014, il n'est pas encore examiné. Aurait-on une petite chance de voir évoluer le subside parce que effectivement, les agences se multiplient et tant mieux et nous pensons qu'il faut donner un peu plus de moyen à chacune d'entre-elles.

Néanmoins, aujourd'hui, parce que c'est l'octroi des subventions, nous allons voter oui mais nous espérons la même attitude de la majorité sur notre amendement au budget 2014. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO Qui est contre ?

Oui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/111 : Octroi de subventions en matière de Tourisme - Demande de soutien de l'asbl « Fédération du Tourisme de la Province de Liège ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 14 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/111).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur Mme Isabelle FRESON à nous en faire connaitre les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme FRESON, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Lors de votre Commission et après exposé du sujet, un Commissaire a désiré savoir quelles étaient les affectations des subsides pour les Maisons du Tourisme.

La réponse apportée par les Services provinciaux nous informait que toutes les Maisons du Tourisme étaient liées par une convention à la FTPL.

Il était dès lors prévu que cette dernière réaffectait les subventions suivant cette convention en rappelant toujours que les montants étaient libérés sur base des factures rentrées par les Maisons du Tourisme évidemment.

Suite à un complément d'information d'un autre Commissaire, il a également été dit que cette répartition des subsides se faisait selon une partie fixe pour des actions promotionnelles et d'une partie variable pour des actions plus spécifiques.

Enfin, un Commissaire a désiré savoir ce qu'il en serait de la demande de la Commune de Wasseige pour la création d'une

nouvelle Maison du Tourisme.

La réponse donnée fut que dès que la Région Wallonne aurait reconnu et agréé cette Maison du Tourisme, elle entrera dès lors dans des dispositifs mis en place par la Province.

Et c'est par 10 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose d'adopter le rapport. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO Oui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/112 : Octroi de subventions en matière Sociale - Demande de soutien de l'asbl « Cœurs ouverts ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 15 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/112).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix pour et 5 abstentions que la quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/115: Octroi de subventions en matière d'Agriculture - Demande de soutien de l'asbl « Centre provincial liégeois de Promotion et de Gestion en agriculture (CPL - Promogest) ».

Document 13-14/116: Octroi de subventions en matière d'Agriculture - Demande de soutien à l'asbl « Les Meneurs du Pays de Herve, de la Vallée de la Salm et de la Vesdre ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 18 et 19 de l'ordre du jour complémentaires (documents 13-14/115, 13-14/116). Ces points ont été regroupés à la demande de la cinquième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ces deux documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 13 voix pour et 5 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO Oui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

VII. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT. - Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2013, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. La prochaine réunion du Conseil provincial est programmée le jeudi 30 janvier 2014 à 15H00. J'en profite pour vous souhaiter à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Evidemment, comme je l'ai dit en début de séance, nous allons avoir l'occasion de prendre le verre de l'amitié toutes et tous ensemble et de recevoir vos pralines.

La réunion publique est levée à 16 H 35'.